

Mécènes  
d'Aujourd'hui



Pour le patrimoine de demain en Anjou

## DOSSIER DE PRESSE

**Création du club d'entreprises**

**« Mécènes d'Aujourd'hui »**

**pour le patrimoine de demain en Anjou**

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

Le Club d'entreprises « Mécènes d'Aujourd'hui » est abrité par  
Fondation du Patrimoine – délégation de Maine-et-Loire  
6, bis rue des arènes – BP 92331 – 49023 Angers Cedex 2  
Tel : 02 41 39 48 98 / Mail : [infos@mecenes-daujourdhui.fr](mailto:infos@mecenes-daujourdhui.fr)

## **SOMMAIRE**

<b>I/ La Fondation du Patrimoine</b>	<b>3</b>
➤ <b>La création de la Fondation du Patrimoine</b>	<b>3</b>
➤ <b>Les missions de la Fondation du Patrimoine</b>	<b>3</b>
<b>II/ La Fondation du Patrimoine de Maine-et-Loire</b>	<b>5</b>
<b>III/ Mécènes d’Aujourd’hui : un club d’entreprises, mécènes de projets de restauration du Patrimoine</b>	<b>7</b>
➤ <b>Avec nos entreprises, défendons ensemble le patrimoine de demain en Anjou</b>	<b>7</b>
➤ <b>Le type de projets choisis et soutenus</b>	<b>8</b>
➤ <b>Les partenaires membres de Mécènes d’Aujourd’hui</b>	<b>9</b>

Notre patrimoine, qu'il soit ou non protégé au titre des monuments historiques, qu'il soit public ou privé, ne cesse de susciter intérêt, curiosité, respect, réflexion. Au delà de sa dimension historique, il offre aussi des aspects culturels, esthétiques, qui soulignent son attrait et font de lui l'expression d'une mémoire où se rejoignent l'intelligence, le talent, la sensibilité, la foi, l'éclat d'une région, d'une famille, d'une entreprise ou d'une personne. Chacun peut ainsi y découvrir un peu de lui même, y puiser ou y développer son appartenance. Nous sommes tous les dépositaires de ce legs aussi prestigieux que fragile. Et c'est ensemble que nous pourrons le sauvegarder et le faire vivre.

## **I/ LA FONDATION DU PATRIMOINE**

### **La création de la Fondation du Patrimoine**

En 1996, la France décide de créer par voie législative une fondation dédiée à la sauvegarde du patrimoine de proximité. Sa mission est la préservation et la mise en valeur des très nombreux trésors méconnus et menacés de notre territoire, publics ou privés.

La Fondation du Patrimoine naît du constat que les pouvoirs publics nationaux et locaux ne peuvent subvenir seuls à la conservation de l'immense patrimoine dont est dotée la France. C'est l'expression d'une idée selon laquelle particuliers et entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la sauvegarde du patrimoine, aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales.

### **Les missions de la Fondation du Patrimoine**

Organisme privé indépendant à but non lucratif, la Fondation du Patrimoine participe à l'identification des édifices et des sites menacés de disparition et à la programmation de leur sauvegarde.

La Fondation du Patrimoine est devenue un partenaire reconnu des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique durable de nos territoires, en aidant à l'embellissement des communes, en contribuant efficacement à la création d'emplois dans le tourisme et l'artisanat, en participant à la transmission des savoir-faire et à la formation des jeunes. Mobilisée dans l'ensemble des régions, elle accompagne les chantiers, encourage les savoir-faire artisanaux et motive chez beaucoup de nos compatriotes l'attachement actif au charme singulier de nos paysages.

Pour remplir ces missions, la Fondation du Patrimoine travaille sur deux axes : les projets privés et les projets publics et associatifs. Pour les projets privés, elle dispose d'un outil fiscal incitatif, le label. Il permet aux propriétaires privés de bénéficier d'avantages fiscaux pour leurs travaux extérieurs de restauration. (50 à 100 % du montant des travaux est défiscalisable). Les personnes payant peu ou pas d'impôt sur le revenu peuvent obtenir une subvention pouvant atteindre 15% du montant des travaux plafonné à 30 000 €.

La Fondation du Patrimoine aide également les collectivités et associations en apportant une assistance technique au montage de projet de restauration du patrimoine grâce à sa capacité d'expertise et de conseil. La Fondation du Patrimoine appuie les collectivités et associations dans leur démarche de restauration par le lancement d'une souscription publique et par l'attribution de subventions qui peuvent représenter jusqu'à 15% du montant des travaux.

La Fondation du Patrimoine dont le siège national est à Paris est représentée à l'échelon de chaque région et de chaque département par une délégation. C'est au niveau de ces délégations que sont choisis les projets soutenus et que sont constitués les dossiers de financement correspondants. Derrière la Fondation, plusieurs centaines de bénévoles œuvrent à la valorisation de notre environnement de proximité.

## II/ LA FONDATION DU PATRIMOINE DE MAINE-ET-LOIRE

En 1999, à l'initiative de Jean Paul Hugot alors sénateur-Maire de Saumur, la délégation départementale de Maine-et-Loire est la première à voir le jour en France.

« Déjà 10 ans que la délégation agit pour recenser, protéger, restaurer et animer le patrimoine de Maine-et-Loire. Depuis 10 ans, nous participons à l'embellissement des communes par l'octroi de 406 labels privés et 56 projets publics. Toute l'équipe de la Fondation, à savoir 22 bénévoles et une chargée de mission, est heureuse de participer à la valorisation de son département. » souligne François-Xavier GOURDON, Délégué départemental de Maine et Loire.

Depuis sa création, la délégation de Maine-et-Loire a soutenu :

- **462** projets publics et privés dont **406** labels privés ayant entraîné 23 millions d'euros de travaux et **56** projets publics ou associatifs représentant 7 millions d'euros de travaux.
- **30 millions d'euros** de travaux
- Le maintien ou la création de **860** emplois dans le bâtiment<sup>1</sup>

En 2009, la délégation de Maine-et-Loire a soutenu 61 projets pour une valeur de 7 millions d'euros de travaux sur l'ensemble du département : 47 projets privés et 14 projets publics et associatifs qui ont permis de créer ou maintenir 207 emplois dans le domaine du bâtiment.

Pour mener à bien ses missions, la délégation de Maine-et-Loire dispose d'un certain nombre de ressources financières provenant de fonds privés et publics.

➤ Fonds privés :

- Les adhésions des particuliers, entreprises et associations.
- Frais de dossier label et frais prélevés sur les dons affectés à des projets publics et associatifs dans le cadre des souscriptions publiques.

➤ Fonds publics :

- Les adhésions des communes
- Les subventions du Conseil général affectées aux frais de fonctionnement et au soutien de projets privés.
- Les subventions d'Etat allouées au titre des héritages en déshérence qui sont directement affectées aux projets publics et associatifs.

---

<sup>1</sup> Sources INSEE (1996, non actualisée à ce jour), pour 152000€ de travaux réalisés dans le cadre de la restauration du bâti ancien, 4,5 emplois sont créés ou maintenus.

Pour faire face à une demande croissante des collectivités et des associations en terme de projets de restauration, la Fondation du Patrimoine cherche à diversifier ses sources de financement. La somme allouée par l'Etat au titre des héritages en déshérence ainsi que les dons des entreprises, associations et particuliers ne suffisant plus à répondre aux besoins, la Fondation du Patrimoine de Maine-et-Loire a souhaité créer un club d'entreprises qui permettra de réaliser un plus grand nombre de projets dans le département.

### **III/ UN CLUB D'ENTREPRISES, MÉCÈNE DE PROJETS DE RESTAURATION DU PATRIMOINE : « MÉCÈNES D'AUJOURD'HUI »**



#### **Avec nos entreprises, défendons ensemble le patrimoine de demain en Anjou.**

Placé sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, un club d'entreprises mécènes de projets de restauration du patrimoine a été créé dans le Maine-et-Loire. Il réunira à terme une vingtaine d'entreprises.

En intégrant « Mécènes d'Aujourd'hui », les entreprises apportent un soutien financier à l'action de la Fondation du Patrimoine de Maine-et-Loire. Il a pour objectif de réunir les fonds nécessaires à la réalisation de nouveaux projets de restauration caractéristiques du patrimoine du département. Quatre projets par an seront soutenus : un dans l'Anjou, un dans le Saumurois, un dans les Mauges et un dans le Segréen. Cette initiative va permettre de venir en aide à des communes ou associations qui peinent à trouver les fonds nécessaires à la restauration de leur patrimoine protégé ou non par l'Etat.

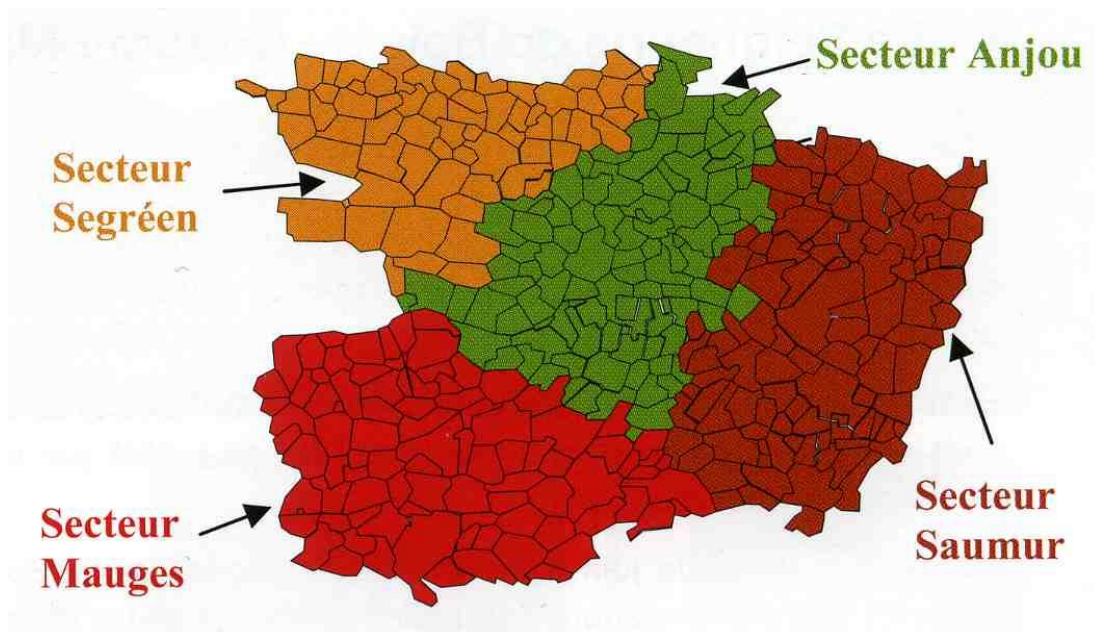
Soutenir des actions de sauvegarde du patrimoine, c'est sauvegarder et mettre en valeur des constructions pittoresques qui occupent une place importante dans la mémoire collective et fondent l'identité et l'image de notre territoire. Il s'agit de préserver l'héritage patrimonial du département afin de le transmettre aux générations futures. C'est aussi, contribuer au développement et au rayonnement du Maine-et-Loire en favorisant le maintien de nombreux emplois, en concourant à la préservation des savoir-faire et à la formation des jeunes.

L'entreprise mécène affirme ainsi son rôle d'acteur sur son territoire. Une telle action au service de l'intérêt général valorise les entreprises en leur donnant une image positive et altruiste et met en exergue leurs compétences et savoir-faire. Lorsque l'entreprise adhère au club Mécènes d'Aujourd'hui, elle verse la somme de 4000 € par an, pour laquelle elle bénéficie d'une réduction d'impôt sur les sociétés égale à 60% du montant du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire.

## Le type de projets choisis et soutenus par le club

Les projets soutenus par « Mécènes d'Aujourd'hui » seront des projets publics ou associatifs. Conformément à la politique de la Fondation du Patrimoine, le club estime que l'appropriation du projet par la population locale est indispensable. C'est pourquoi, les projets choisis feront l'objet d'une campagne de souscription populaire qui devra atteindre 5% du montant des travaux. Les biens retenus peuvent être de nature très diverse : patrimoine industriel, patrimoine religieux, patrimoine lié à l'eau, patrimoine rural, patrimoine urbain, patrimoine militaire et patrimoine insolite.

Les dossiers éligibles seront présélectionnés par la Fondation du Patrimoine après avis consultatif de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement). Ils seront ensuite choisis par les membres du club à l'issue d'une présentation des dossiers et d'un vote.



Carte du Maine-et-Loire par secteurs

## Les partenaires membres de « Mécènes d'Aujourd'hui »

Les entreprises qui partagent nos valeurs et nos ambitions peuvent rejoindre le club d'entreprises et participer activement à la sauvegarde du patrimoine de Maine-et-Loire.

- **Crédit Agricole Anjou Maine**



- **Ateliers Perrault : Menuiserie, ébénisterie, charpente, ferronnerie et serrurerie d'art – Saint Laurent de la Plaine**



- **Atmosphère : Agence de communication - Angers**



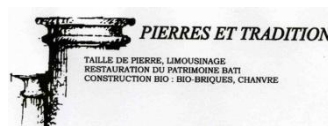
- **Barthe Bordereau : Maître verrier – Angers**



- **BODET : Horlogerie industrielle - Trémentines**



- **Pierres et traditions : maçonnerie – Noyseau**



- **SARPA : Taille de pierre – Saint Sylvain d'Anjou**

